

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

## Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 8 février 2023  
Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39  
Quorum : 20  
Délégués présents : 21  
Procurations : 5

### N° ATIP 1 / 2023

**Contre** : 0 voix  
**Abstentions** : 0 voix  
**Pour** : 26 voix  
**Résultats du vote** : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité.**

#### **Objet : Orientations stratégiques de l'ATIP.**

Suite au séminaire du 11 octobre 2022, et au questionnaire envoyé à l'ensemble des membres de l'ATIP, un projet d'orientations stratégiques de l'ATIP a été présenté en Comité syndical du 14 décembre. Les délégués du Comité syndical et les membres de l'ATIP ont été invités à communiquer au Bureau leurs remarques pour amender le projet.

Les orientations soumises à approbation ce jour tiennent compte des remarques formulées, et se déclinent comme suit :

1. Consolider les missions actuelles de l'ATIP dans leur fonctionnement
2. Améliorer la proximité entre les collectivités et l'ATIP, renforcer l'articulation ATIP/Collectivité
3. Développer la Communication de l'ATIP vers les membres
4. Développer les missions d'animation et de formation des élus et des services
5. Ouvrir l'ATIP et travailler en réseau : développer un programme d'études en coordination avec les organismes du RITA.
6. Aider les collectivités à définir leurs visions territoriales et à s'engager dans les transitions

#### **Après en avoir délibéré le Comité syndical :**

**Approuve** les orientations stratégiques de l'ATIP déclinées comme suit :

1. Consolider les missions actuelles de l'ATIP dans leur fonctionnement
2. Améliorer la proximité entre les collectivités et l'ATIP, renforcer l'articulation ATIP/Collectivité
3. Développer la Communication de l'ATIP vers les membres
4. Développer les missions d'animation et de formation des élus et des services
5. Ouvrir l'ATIP et travailler en réseau : développer un programme d'études en coordination avec les organismes du RITA.
6. Aider les collectivités à définir leurs visions territoriales et à s'engager dans les transitions

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.  
La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 8 février 2023

La Présidente,  
  
Isabelle DOLLINGER